Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-TROISIÈME SESSION
Documents officiels

52e
SÉANCE PLÉNIÈRE
Vendredi 17 novembre 1978, à 11 h 15
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 16 de l'ordre du jour :
Election de dix-huit membres du Conseil économique et social *(fin)* 931

Point 29 de l'ordre du jour :
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine : rapport du Secrétaire général 932

Point 27 de l'ordre du jour :
Question de Namibie :
a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie
Demande d'audience sur la question de Namibie . . 936

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR

Election de dix-huit membres du Conseil économique et social *(fin*)*

1. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Comme les représentants s'en souviendront, à sa 50e séance plénière, tenue le 10 novembre 1978, l'Assemblée générale a décidé d'ajourner l'élection d'un membre du Conseil économique et social.

2. Il s'agit de pourvoir une vacance dans le Groupe C (Etats d'Amérique latine). Nous avons procédé à trois scrutins limités et à un scrutin libre, dont les résultats n'ont pas été concluants. Conformément au règlement intérieur, nous allons, en conséquence, procéder au deuxième scrutin libre.

3. Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée qu'ils ont le droit de voter pour n'importe quel pays du Groupe C, à l'exception des pays qui sont déjà membres du Conseil économique et social et de ceux qui ont été élus pour un mandat commençant le 1er janvier 1979. Pour bien préciser les choses, je vais énumérer les pays qui ne peuvent pas être candidats pour le scrutin actuel : Argentine, Brésil, Colombie, Equateur, Jamaïque, Mexique, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

4. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

5. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : J'ai l'honneur d'annoncer que mon gouvernement a décidé de remettre à plus tard sa candidature au Conseil économique et social; en conséquence, il retire sa candidature en faveur de celle de la Barbade.

6. Je remercie très sincèrement tous les pays qui ont voté en faveur de la candidature de Cuba et leur exprime notre vive reconnaissance. En même temps, je voudrais demander à tous ceux qui ont appuyé notre candidature d'appuyer maintenant celle de la Barbade, pays antillais ami.

7. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Nous allons maintenant passer à la distribution des bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Georgiev (Bulgarie) et M. Yao (Côte d'Ivoire) assument les fonctions de scrutateur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

8. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement des bulletins de vote.

La séance est suspendue à 11 h 30; elle est reprise à 12 h 15.

9. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Les résultats du vote sont les suivants :

GROUPE C

Bulletins déposés :	128
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	128
Abstentions :	2
Nombre de votants :	126
Majorité requise :	84

Nombre de voix obtenues

Barbade	121
Cuba	5

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, la Barbade est élue membre du Conseil économique et social pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1979 (décision 33/3[1]).

10. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donne la parole au représentant de la Barbade.

* Reprise des débats de la 50e séance.

[1] Voir également la 43e séance, par. 23, et la 50e séance, par. 17.

11. M. CARTER (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à exprimer la reconnaissance du Gouvernement barbadien pour le geste amical et aimable du Gouvernement cubain qui a retiré sa candidature en faveur de la Barbade, en demandant aux pays qui l'avaient appuyé lors des scrutins précédents de donner leur appui à la Barbade lors du vote de ce matin. Le Gouvernement barbadien espère que Cuba, qui s'est désistée en faveur de la Barbade aujourd'hui, pour l'élection au Conseil économique et social, recevra l'appui de l'Assemblée lorsqu'elle se représentera. Nous espérons sincèrement que ceux qui nous ont appuyés dans le scrutin de ce matin – et nous les en remercions beaucoup – appuieront à leur tour, le moment venu, la candidature cubaine.

12. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je tiens à féliciter les pays qui viennent d'être élus membres du Conseil économique et social. Je remercie également les scrutateurs pour leur assistance.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine : rapport du Secrétaire général

13. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Je donne la parole au représentant du Tchad qui désire présenter le projet de résolution A/33/L.9.

14. M. DESSANDE (Tchad) : Depuis la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale, nous assistons à un développement rapide et continu de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [*OUA*]. Cette coopération repose, certes, sur la conviction exprimée, dès la Conférence au sommet tenue à Addis-Abeba en mai 1963, par les chefs d'Etat et de gouvernement africains, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies constitue un outil efficace pour maintenir la paix et la sécurité internationales et pour favoriser l'égalité économique et sociale entre les nations. Mais elle prend également appui sur la similitude des buts et principes des deux organisations, à savoir : triomphe de la dignité humaine, règne de la justice et de la liberté, instauration de la paix et de la sécurité et développement de la coopération internationale globale en vue d'un épanouissement intégral de la communauté mondiale.

15. Cette coopération entre l'ONU et l'OUA atteint aujourd'hui un degré de développement tel qu'elle recouvre les secteurs les plus divers, associant presque la totalité des institutions spécialisées du système des Nations Unies, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général contenu dans le document A/33/253 et Corr.2.

16. Je ne m'attarderai pas à commenter ce rapport, car il est très édifiant. Qu'il me soit cependant permis de rappeler que ce rapport souligne, en particulier, les actions menées conjointement par les deux organisations en vue de débarrasser le continent africain des fléaux qui ont pour noms : racisme, colonialisme, pauvreté, calamités.

17. Une telle collaboration ne peut qu'être encouragée, étant entendu qu'il y va de l'intérêt de toute l'humanité. C'est pourquoi le Groupe des Etats d'Afrique que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune, présente le projet de résolution A/33/L.9, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine", dont les quarante-neuf Etats africains Membres de l'ONU sont les auteurs.

18. Ce projet n'est pas original en soi. Il reprend pour l'essentiel, du moins en ce qui concerne les questions relatives à la paix, à la liberté, à la dignité, à la haine et à la misère de l'humanité, la substance de la résolution 32/19, adoptée le 11 novembre 1977 par l'Assemblée générale.

19. Eu égard aux problèmes auxquels l'Afrique se trouve actuellement confrontée, j'attire l'attention de l'Assemblée générale sur les paragraphes 4, 7, 12, 13 et 14 du dispositif de ce projet de résolution qui, je l'espère, sera adopté par consensus.

20. Enfin, j'ai le devoir d'annoncer que, à la suite de consultations avec certaines délégations amies et dans le cadre de la solidarité et, surtout, du consensus qui se sont toujours manifestés pour l'adoption de ce genre de résolution, les auteurs du projet ont accepté les modifications suivantes aux paragraphes 6 et 14 du dispositif. Ces changements ont été communiqués au moment opportun au Secrétariat qui a fait distribuer le document A/33/L.9/Rev.1 dans lequel se trouvent les paragraphes 6 et 14 tels que révisés. Nous espérons qu'avec ces changements, le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

21. Le paragraphe 6 du dispositif se lirait désormais comme suit :

> "*Réaffirme* la détermination de l'Organisation des Nations Unies d'œuvrer, en collaboration étroite avec l'Organisation de l'unité africaine, pour l'instauration du nouvel ordre économique international".

Le nouveau paragraphe 14 du dispositif se lirait comme suit :

> "*Invite de nouveau* les institutions spécialisées et les autres organismes intéressés des Nations Unies à poursuivre et à intensifier leur coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et, à travers elle," – et là, un autre changement que je signale sur la partie révisée – "leur assistance humanitaire aux mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine".

22. M. EL-SIDDIK (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Le Soudan qui, en sa qualité de président de la Conférence de l'OUA, à sa quinzième session ordinaire, a eu l'honneur d'accueillir, en juillet de cette année, à Khartoum, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, a pris conscience de la grande responsabilité qui lui incombe dans l'examen des problèmes et affaires concernant ce grand continent. Le Soudan a également constaté que les pays africains, lors de leur dernière réunion à Khartoum, ont montré le sérieux avec lequel ils comptaient assumer leurs responsabilités non seulement à l'égard de la région africaine, mais également à l'égard de la paix et de la sécurité internationales dans leur ensemble. Partant de ce principe, le Soudan a adopté une politique africaine et internationale qui vise à œuvrer pour parvenir, sous le couvert de l'unité et de la solidarité, à régler les conflits en Afrique.

23. Comme l'Assemblée générale le sait, le continent africain connaît une série de conflits explosifs qui sont les séquelles du colonialisme et qui restent comme une maladie que la société internationale devrait aider à éliminer. De même, le continent connaît des interventions militaires et politiques. Parmi les autres séquelles du colonialisme, il conviendrait de citer ici le retard économique dont souffrent les pays africains en développement. Tout cela fait que la coopération de l'ONU avec l'OUA est nécessaire, de même qu'elle est nécessaire pour prévenir l'intervention des forces étrangères, sous prétexte d'aider les pays pauvres, faisant ainsi du continent un lieu explosif d'affrontements militaires et économiques.

24. L'Afrique souffre de problèmes économiques illimités, tels que la sécheresse, la désertification, la pénurie de produits alimentaires, de services d'enseignement, le manque d'hygiène, etc.

25. Mon pays estime que les différentes instances des Nations Unies devraient collaborer avec l'OUA, qu'elles devraient se serrer les coudes, afin de répondre aux besoins du continent africain. La délégation soudanaise estime également qu'il convient d'établir un lien solide et étroit entre les deux organisations, en vue de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à appliquer leurs résolutions, de façon qu'elles puissent régler efficacement les problèmes du continent africain.

26. En lançant cet appel, la délégation de mon pays prend en considération la longue liste des problèmes internationaux qui se posent en Afrique et qui ne sont toujours pas réglés en raison de l'intransigeance des régimes impérialistes, colonialistes et racistes d'Afrique australe et de la politique raciste poursuivie par ces régimes au Zimbabwe et en Namibie.

27. La délégation soudanaise renouvelle cet appel du haut de cette tribune – comme cela a été fait par le Président de l'OUA lors de la 10e séance de l'Assemblée générale, le 12 septembre dernier – afin que tous les efforts soient déployés pour assurer une coopération très étroite entre les deux organisations. La délégation de mon pays estime que la coopération entre ces deux organisations contribuera certainement à faciliter et à accélérer la solution d'un grand nombre de problèmes en suspens.

28. La délégation soudanaise réitère le souhait des pays africains de voir coopérer les différentes instances internationales et réaffirme l'ambition du continent africain de voir l'ONU devenir un lieu où se concrétisent les aspirations et les vœux des peuples du monde entier.

29. M. HUSSEN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Mon gouvernement a toujours accordé la plus grande importance à une étroite coopération entre l'ONU et l'OUA, et je suis heureux de constater, à la lecture du rapport du Secrétaire général sur la question [*A/33/253*], que cette coopération continue de se développer dans tout le système des Nations Unies.

30. La collaboration des deux organisations est très évidente, naturellement, étant donné qu'elles poursuivent les buts communs consistant à éliminer le colonialisme et le racisme en Afrique australe et à réduire l'écart qui sépare le monde développé des pays en développement.

31. La coopération fructueuse entre l'organisation mondiale et l'organisation régionale dans ces domaines d'activité et dans d'autres est, nous sommes heureux de le dire, fermement établie, et la tâche qui nous attend consiste essentiellement à édifier sur les fondations déjà existantes.

32. Ma délégation tient à exprimer ici au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, sa reconnaissance pour l'intérêt actif qu'il a montré pour les questions concernant l'Afrique et pour les efforts vigoureux qu'il déploie en vue de résoudre les problèmes africains. Son encouragement à de plus grandes contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et au Fonds des Nations Unies pour la Namibie est une autre preuve de sa préoccupation à l'égard des peuples opprimés d'Afrique.

33. La phase actuelle de la campagne internationale visant à éliminer le racisme et le colonialisme en Afrique australe est caractérisée par une nette mise en relief de l'appui aux mouvements de libération reconnus par l'OUA, qui mènent des luttes légitimes par tous les moyens en leur pouvoir, étant donné que toutes les possibilités de changement pacifique leur ont échappé.

34. Le rôle clef de ces mouvements dans la libération de leur pays ainsi que le devoir qui incombe à la communauté internationale de les soutenir énergiquement ont été soulignés par diverses instances internationales, notamment la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo en mai 1977, la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos en août 1977, et la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui a eu lieu à Genève au mois d'août dernier. Il est également très constructif que des organes politiques de l'ONU tels que le Comité spécial contre l'*apartheid*, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et la Commission des droits de l'homme travaillent, tout naturellement, en étroite consultation avec les dirigeants des mouvements de libération et le Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique.

35. La réaction des institutions spécialisées face aux besoins des mouvements de libération a été beaucoup plus lente dans son évolution. Mais nous sommes heureux de constater, en lisant le rapport du Secrétaire général, que les institutions augmentent d'une manière constante la portée et le nombre des programmes prévus de façon spécifique pour l'assistance aux groupes des mouvements de libération et aussi que ces programmes sont mis au point en collaboration avec des représentants de l'OUA.

36. Entre autres initiatives, nous avons noté avec un intérêt tout particulier les plans du FISE consistant à aider les groupes des mouvements de libération dans les Etats de première ligne comme la Zambie, l'Angola, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie; les cours de formation professionnelle de l'OIT, destinés aux réfugiés des mouvements de libération de la Namibie et du Zimbabwe; les programmes de formation agricole de la FAO, destinés aux habitants du Zimbabwe et autres réfugiés d'Afrique australe

et la contribution de la FAO au Programme d'édification de la nation namibienne; et le Centre multinational de formation pour les mouvements de libération – dont l'OMS est l'agent d'exécution – en République-Unie de Tanzanie pour la formation d'assistants médicaux.

37. Les efforts du PNUD visant à harmoniser les plans de ces agences pour aider les mouvements de libération dans les pays qui accueillent ces mouvements doivent être tout spécialement loués. Nous espérons que le PNUD pourra répondre d'une manière généreuse et apporter son appui à un certain nombre de programmes soumis par des institutions spécialisées, aux fins de financement.

38. Il faut également citer le Programme alimentaire mondial destiné à accorder une aide substantielle à la South West Africa People's Organization [*SWAPO*] et au Front patriotique, ainsi que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le problème des réfugiés, qui est issu de la situation qui règne en Afrique australe, est un problème bien connu et le Haut Commissaire fait face aux situations urgentes suscitées par les agressions armées des régimes racistes de l'Afrique australe.

39. La longue campagne entreprise par l'ONU et par l'OUA pour libérer les peuples opprimés d'Afrique australe de l'oppression raciste arrive à son étape finale, mais celle-ci pourrait bien être la période la plus difficile qui exigera, assurément, que les deux organisations déploient les efforts les plus soutenus. Nous espérons que les divers organismes du système des Nations Unies continueront à accroître l'importance de leur engagement en faveur des mouvements de libération de l'Afrique australe.

40. Pour ce qui est de la réalisation d'un nouvel ordre économique international, dans lequel le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en développement serait aboli, il est naturel que l'Afrique, qui compte la plus grande proportion mondiale de pays en développement, soit mêlée de plus près aux tâches visant à atteindre cet objectif et recherche la coopération la plus étroite avec le système des Nations Unies dans la poursuite des objectifs communs.

41. Le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolution 3202 (S-VI)*] souligne l'importance de l'intégration régionale économique, de la coopération technique parmi les pays en développement, du transfert des techniques des pays développés aux pays en développement et de la nécessité de favoriser l'industrialisation du tiers monde. Les contacts que l'OUA entretient avec la CNUCED, la CEA, l'ONUDI, le PNUD et d'autres organismes du système des Nations Unies sont d'une importance vitale pour que ces objectifs soient atteints en Afrique. Nous notons avec satisfaction que ces organismes s'efforcent de se pencher sur des problèmes économiques fondamentaux ainsi que sur les projets d'assistance technique qui doivent être traités pour mettre en œuvre le Programme d'action. Nous estimons, toutefois, que tous les intéressés doivent faire preuve d'un engagement plus poussé si l'on veut que des changements importants surviennent.

42. Bien sûr, la coopération entre l'OUA et l'ONU ne se limite pas aux questions intéressant l'Afrique australe ni aux détails du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, mais elle couvre une large gamme d'activités.

43. Les efforts du PNUE pour promouvoir le plan d'action sur la désertification ou le réseau de télécommunications international illustrent à l'évidence toute la portée et la valeur pratique de la coopération entre l'ONU et l'OUA.

44. Si nous voulons voir les différents organismes des Nations Unies intensifier leurs efforts en faveur des mouvements de libération et des objectifs du développement, nous sommes conscients que la coopération entre l'ONU et l'OUA, sous toutes ses formes, contribue à la stabilité politique, économique et sociale de l'Afrique.

45. Une question qui préoccupe profondément ma délégation, et que je ne puis passer sous silence, est la représentation insuffisante du continent africain aux niveaux les plus élevés des instances exécutives du système des Nations Unies. Le Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est réuni à Khartoum en juillet dernier, a une fois de plus réaffirmé son désir de voir les Etats Membres africains de l'ONU dûment représentés aux échelons les plus élevés du Secrétariat ainsi que des institutions spécialisées qui sont intéressées de très près à la promotion de la justice sociale et du progrès économique en Afrique [*voir A/33/235 et Corr.1, annexe I, CM/Res.627 (XXXI)*]. Nous espérons que le Secrétaire général et les directeurs des institutions spécialisées feront tout ce qui est en leur pouvoir pour corriger cette injustice qui dure depuis longtemps.

46. Pour conclure, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour inviter tous les Etats Membres à soutenir l'OUA dans sa ferme opposition à la nouvelle politique d'ingérence et d'agression, pratiquée par des forces extérieures, tout récemment, contre les Etats et les populations de l'Afrique.

47. La paix et la sécurité de l'Afrique sont mises en péril par des tentatives visant à imposer à des problèmes purement africains des solutions s'inspirant d'intérêts extérieurs. Le recours à des mercenaires étrangers dans ces efforts menace tout particulièrement la paix et la sécurité africaines et doit être condamné avec force par la communauté internationale.

48. Nous espérons que les Etats Membres donneront leur plein appui à la déclaration solennelle qui a été faite, sur cette question, à la trente et unième session du Conseil des ministres de l'OUA. Le Conseil a proclamé que :

> ... la sécurité de l'Afrique doit être en toute circonstance l'affaire des Africains seuls, et [qu'] il n'appartient à aucune puissance ou groupe de puissances extra-africaines de s'en mêler. [*Ibid., CM/Res.641 (XXXI)*.]

A cet égard, les Etats Membres de l'ONU et membres de l'OUA devront s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées en vertu des dispositions des chartes des deux organisations.

49. M. VERGAU (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des neuf pays membres de la Communauté économique européenne.

50. Le rapport du Secrétaire général [*A/33/253*] nous a brossé un tableau complet des divers domaines de coopération entre l'OUA et un grand nombre d'organisations et institutions du système des Nations Unies, allant des problèmes politiques de l'Afrique australe à la protection de l'environnement et aux programmes de formation hautement spécialisés.

51. Les neuf pays membres de la Communauté économique européenne appuient le rôle joué par les organisations régionales dans la solution des problèmes mondiaux, chaque fois que faire se peut. Nous pensons que les pays les plus directement intéressés par un conflit politique donné ou par certains problèmes d'ordre économique, social ou mésologique devraient être encouragés par notre organisation mondiale à trouver des solutions à ces problèmes en coopérant, avant tout, entre eux.

52. L'OUA représente près du tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les pays membres de l'OUA ont en commun bien des problèmes sociaux, économiques et politiques. Nous appuyons pleinement leurs efforts tendant à renforcer leur indépendance nationale, tant dans le domaine politique que sur le plan économique, afin de maintenir leur continent à l'abri de toute ingérence extérieure et de trouver des solutions rapides et pacifiques aux problèmes de l'Afrique australe.

53. Les pays membres de la Communauté économique européenne aspirent à avoir des relations de confiance mutuelle et de coopération étroite avec tous les pays africains pris individuellement et avec la communauté des nations africaines, représentées par l'OUA. Nous considérons l'OUA comme un partenaire important pour les questions concernant non seulement le continent africain, mais en fait la communauté internationale dans son ensemble. Nous reconnaissons et apprécions pleinement le rôle que l'OUA est appelée à jouer dans la réalisation des buts et principes qui sont la raison d'être de l'ONU.

54. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La question de la coopération entre l'ONU et l'OUA est examinée au cours de chaque session de l'Assemblée générale. Ce fait même témoigne de la grande importance que les Membres de l'ONU accordent à cette coopération.

55. En créant, en 1963, l'OUA, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats africains ont manifesté la volonté de renforcer et d'appuyer les buts et principes de la Charte des Nations Unies et d'assumer les obligations qu'elle comporte.

56. La coopération entre l'ONU et l'OUA s'effectue de nos jours dans les domaines les plus divers, contribuant ainsi à la mise en œuvre des nobles idéaux que se sont fixés ces deux organisations. Le caractère étendu et fructueux de cette coopération s'est manifesté depuis la déclaration historique qu'est la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*] adoptée sur l'initiative de notre pays. Cette coopération se développe avec succès et se poursuit dans la lutte pour l'élimination totale et définitive du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* sur le continent africain.

57. Dans notre pays, l'Union soviétique, on connaît bien et on apprécie à leur juste valeur les activités de l'OUA. En exprimant les aspirations communes et les intérêts généraux des peuples de l'Afrique, cette organisation a apporté et apporte toujours une grande contribution à la libération totale des peuples du continent africain du racisme et du colonialisme, en renforçant l'indépendance des jeunes Etats africains ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer dans le domaine de la coopération internationale comme dans le renforcement de la paix et de la sécurité.

58. Une grande importance doit être accordée aux dispositions de la Charte de l'OUA : elles reflètent la volonté des Etats africains qui se sont libérés de renforcer dans la pratique les principes de souveraineté, d'égalité, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de non-alignement et de solidarité dans la lutte des peuples qui sont encore opprimés.

59. Comme l'a fait remarquer avant moi un orateur représentant un pays africain, l'Afrique connaît maintenant une heure tout à fait essentielle dans la détermination de son avenir. Certains milieux internationaux qui, de toute évidence, n'observent pas de gaieté de cœur le progrès national et social des peuples africains, poursuivent une politique visant à semer la tension en Afrique et autour du continent. Ils cherchent, dans leur intérêt propre, à déclencher des conflits fratricides entre pays africains et s'attribuent le droit de décider eux-mêmes du sort des peuples africains. Les activités de ces milieux ne sauraient évidemment être considérées que comme une tentative de freiner à tout prix les progrès de l'Afrique, d'ébranler la position de non-alignement des pays africains, d'affaiblir leur solidarité et de briser leur unité en faisant pression sur eux au moyen des forces de l'impérialisme, du racisme et de la réaction. Essayant, par ces méthodes, de regagner le rôle de décider du sort de l'Afrique, ces milieux misent ouvertement sur les divisions au sein de l'OUA.

60. Cependant, nous sommes fermement convaincus que les dirigeants des pays indépendants d'Afrique – comme cela est arrivé bien souvent dans le passé – trouveront eux-mêmes les solutions à leurs problèmes, solutions répondant aux intérêts vitaux de ce continent, sans aucune ingérence extérieure.

61. C'est sur le thème d'une intensification de la lutte pour la libération totale du continent africain, et contre l'attaque de l'impérialisme et du néo-colonialisme, que s'est tenue en juillet de cette année la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Les tentatives des ennemis de l'unité africaine d'écarter ce forum respecté de son objectif principal, à savoir l'élimination complète du colonialisme, de l'impérialisme et de l'*apartheid*, ont totalement échoué.

62. Dans les décisions prises par cette conférence se trouve définie l'orientation de l'assistance politique, morale et matérielle accordée aux mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA. Les décisions de cette conférence sur les questions essentielles ont reflété une compréhension des faits, à savoir à quel point cette lutte contre les nouvelles tentatives impérialistes pour asservir l'Afrique est importante. Elles ont montré aussi combien on a besoin de la solidarité africaine pour la cause de la liberté,

de l'indépendance et du progrès social des peuples de ce continent.

63. La Conférence a considéré comme un défi les tentatives du Congrès des Etats-Unis de dénoncer une décision abolissant officiellement les sanctions à l'encontre du régime raciste illégal de Rhodésie. Dans les résolutions adoptées sur cette question on exige un respect plus strict des sanctions et on confirme de nouveau l'appui donné à la lutte armée pour la libération du peuple du Zimbabwe, sous la direction du Front patriotique.

64. Les chefs d'Etat ont condamné de façon décisive l'ingérence accrue des milieux impérialistes dans les affaires intérieures du continent et ont fortement critiqué l'une des dernières manifestations de cette ingérence, à savoir l'utilisation de mercenaires pour déstabiliser les régimes progressistes et pour saper le processus révolutionnaire de libération.

65. Au cours de la réunion de Khartoum, on a rejeté les tentatives impérialistes et celles des forces liées au néo-colonialisme pour jeter une ombre sur les relations des pays africains indépendants et des mouvements de libération nationale avec les pays de la communauté socialiste.

66. Les pays d'Afrique et les peuples du monde entier savent très bien que les pays socialistes et l'Union soviétique sont des amis sur lesquels ils peuvent compter et avec l'aide desquels ils peuvent atteindre leur indépendance et leur liberté.

67. Le peuple soviétique considère comme un devoir noble et international de contribuer par tous les moyens à la renaissance historique, au développement et à l'essor des peuples indépendants et libérés d'Afrique. Dans le message adressé par le présidium du Soviet suprême de l'URSS et le Conseil des ministres de l'URSS aux participants de la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, il est dit que :

> L'Union soviétique se félicite de la volonté de défendre et de renforcer l'Organisation de l'unité africaine. Nous croyons fermement au triomphe final des principes élevés de la solidarité africaine, de la cause de la liberté, de l'indépendance et du progrès social de l'Afrique. L'Union soviétique, fidèle aux principes légués par le grand Lénine, a toujours appuyé et appuiera dans l'avenir les justes aspirations des peuples d'Afrique.

68. En tenant compte du fait que le développement des relations multilatérales entre l'ONU et l'OUA prend une importance accrue pour le renforcement de la paix, de la liberté et de la sécurité des peuples, pour le renforcement aussi de la détente internationale et pour l'élimination finale du colonialisme et de toutes ses conséquences, l'Union soviétique, comme auparavant, accordera l'appui nécessaire aux organes de l'ONU et aux efforts de l'OUA en faveur des peuples africains et appuiera les efforts qui visent à protéger leur indépendance politique et économique et à augmenter leur contribution positive à la solution des grands problèmes internationaux existants ainsi qu'à renforcer la cause de la paix et de la sécurité générale.

69. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : L'Assemblée doit maintenant se prononcer sur le projet de résolution faisant l'objet du document A/33/L.9/Rev.1.

70. Je donne la parole au représentant de Madagascar sur une motion d'ordre.

71. M. RABETAFIKA (Madagascar) : Je m'excuse de prendre la parole et d'intervenir à cette heure avancée de la journée, mais nous avons dû avoir certaines consultations avec plusieurs délégations. Pour des raisons que j'aurai peut-être à expliquer un peu plus tard, un certain nombre de délégations, aussi bien d'Afrique que d'ailleurs, auraient souhaité que le vote n'intervienne pas maintenant.

72. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Etant donné que l'ajournement du vote a été demandé, je propose, si je n'entends pas d'opposition, de renvoyer le vote à une séance ultérieure qui sera annoncée en temps opportun.

Il en est ainsi décidé.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Namibie :

a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie

DEMANDE D'AUDIENCE SUR LA QUESTION DE NAMIBIE

73. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Avant de lever la séance, je désire faire savoir à l'Assemblée que l'examen du point 27 de l'ordre du jour a été ajourné à la demande du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et du Président du groupe des Etats d'Afrique. Cet examen est prévu provisoirement pour le début de décembre. Entre-temps, une organisation nous a fait parvenir une demande d'audience sur cette question.

74. Je propose à l'Assemblée de demander à la Quatrième Commission de procéder à cette audition, conformément à la pratique établie, et de faire rapport à ce sujet. L'Assemblée a-t-elle des objections à cette proposition ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 10.